

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 8 avril 2016

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil seize, le huit avril, à vingt heures zéro minutes, le Conseil
- présents : 10 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : **Présents** : Mmes Evelyne ROBERT, Rachel GRIVEAU, Aurélie JOUSSET et Séverine
04/04/2016 CRESPEAU, MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Alain MAUPEU,
Date d'affichage : Stephan JONETTE, Jean-Louis LANSIER
04/04/2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 21/03/2016
2. Approbation des Comptes de Gestion 2015
3. Vote des Comptes Administratifs 2015
4. Affectation des Résultats 2015
5. Vote des Taux d'imposition 2016
6. Vote des Budgets Primitifs 2016
7. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 21 mars 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

10-2016 : vote du Compte de Gestion 2015 de la Commune

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que le compte est exact ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

11-2016 : vote du Compte de Gestion 2015 de l'Assainissement

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que le compte est exact ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

12-2016 : vote du Compte de Gestion 2015 de l'Eau

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que le compte est exact ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

13-2016 : vote du Compte de Gestion 2015 de la Station Service

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à

payer ; Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que le compte est exact ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

14-2016 : vote du Compte de Gestion 2015 de l'Epicerie

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que le compte est exact ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

15-2016 : vote du Compte Administratif 2015 de la Commune

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1^{ère} adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

16-2016 : vote du Compte Administratif 2015 de l'Assainissement

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1^{ère} adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

17-2016 : vote du Compte Administratif 2015 de l'Eau

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1^{ère} adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

18-2016 : vote du Compte Administratif 2015 de la Station Service

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1^{ère} adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

18 bis-2016 : vote du Compte Administratif 2015 de l'Epicerie

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1^{ère} adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur, Mme GRIVEAU présente le Compte Administratif.

Le compte administratif de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre, Monsieur FASSOT, maire, n'ayant pas pris part au vote.

19-2016 : affectation des résultats 2015 de la Commune

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2015 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2015.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2015 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 : 71 226,35 €
 En dépenses au compte 001 : 68 230,86 €
 Au compte 1068 : 68 230,86 €

20-2016 : affectation des résultats 2015 de l'Assainissement

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2015 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2015.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2015 décide d'affecter :

En dépenses au compte 002 : 3 632,25 €
 En dépenses au compte 001 : 23 773,25 €

21-2016 : affectation des résultats 2015 de l'Eau

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2015 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2015.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2015 décide d'affecter :

En recettes au compte 001 : 19 972,47 €
 En recettes au compte 002 : 167 247,52 €

22-2016 : affectation des résultats 2015 de la Station Service

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2015 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2015.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2015 décide d'affecter :

En dépenses au compte 001 : 4 127,64 €
 En recettes au compte 002 : 5 668,18 €
 Au compte 1068 : 4 127,64 €

23-2016 : affectation des résultats 2015 de l'Epicerie

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2015 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2015.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2015 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 : 34 309,68 €

29-2016 : vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du taux des différentes taxes 2015 et propose leur augmentation d'1% pour 2016 (soit d'y appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,01)

x 1.01



	2015	2016
Taxe d'habitation	13.77	13.91
Taxe Foncière Bâti	14.69	14.84
Taxe Foncière Non Bâti	50.58	51.09

avec un produit attendu de 115 908 € pour 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'application de ces taux augmentés.

Cette augmentation de 1% représente pour la commune une recette supplémentaire de 1200 € environ.

24-2016 : vote du budget primitif 2016 de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2015, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	180 230,86 €	180 230,86 €
Fonctionnement	384 617,35 €	384 617,35 €
Total	564 848,21 €	564 848,21 €

25-2016 : vote du budget primitif 2016 de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2015, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	40 940,87 €	40 940,87 €
Fonctionnement	54 721,45€	54 721,45€
Total	95 662,32€	95 662,32€

26-2016 : vote du budget primitif 2016 de l'Eau

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2015, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	24 553,04 €	24 553,04 €
Fonctionnement	207 247,52 €	207 247,52 €
Total	231 800,56 €	231 800,56 €

27-2016 : vote du budget primitif 2016 de la Station Service

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2015, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	6 127,64 €	6 127,64 €
Fonctionnement	7 588,18 €	7 588,18 €
Total	13 715,82 €	13 715,82 €

28-2016 : vote du budget primitif 2016 de l'Épicerie

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2015, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	275 €	275 €
Fonctionnement	35 959,68 €	35 959,68 €
Total	36 234,68 €	36 234,68 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ le CAUE et l'AMF41 organisent une demie journée de formation à destination des élus au sujet de l'élaboration des PLUi, le 29 avril.

A. Maupeu est intéressé pour y participer. Le coût de la formation de 60 € sera pris en charge par la commune.

2/ Le devis du garage Gouineau pour l'achat d'un taille haie est accepté.

3/ Le Maire donne des informations sur les comptes administratifs 2015 de la Communauté de Commune.

SEANCE LEVEE A 22h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		